



Attestation employeur

Par Leia

Bonjour,

actuellement en arrêt maladie pour un mois j'ai reçu une partie de mes IJSS en faisant le calcul pour moi il y a un problème...

La sécu m'a répondu que non puisqu'ils se basaient sur l'attestation employeur...

Je suis VRP salarié exclusif donc pas de fixe uniquement payé à la commission et prime sur commission, peut il y avoir une erreur sur l'attestation employeur, sur les salaires des 12 derniers mois? Puis je calculer moi même cette indemnité ? Quand ils comptent 12 derniers mois brut divisé par 365 divisé par deux (pour l'indemnité journalière) prennent ils juste les commissions à l'année où les commissions+ primes sur commission ?

Merci à vous